

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire.

Présents : Loïc JARROSSAY, Karine LEBATTEUX, Stéphane FOURNIER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Hombeline LAUNAY, Peggy BROSSARD, Richard MONTEWIS, Delphine DUMOULIN, Dominique ROUSSEAU, Thierry LAGOQUET, Audrey HANTEVILLE, Alain GALY, Virginie SIEG.

Absents excusés : Katia HARDOUIN (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Sandra BERGER (pouvoir à Stéphanie SIMON), Gladys TORTAY (pouvoir à Hombeline LAUNAY), Jean TARDIF (pouvoir à Pascal MAZÉ), Arnaud GOYÉ (pouvoir à Dominique ROUSSEAU), Jocelyne PILON (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Joëlle BRUNET (pouvoir à Virginie SIEG).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Richard MONTEWIS

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 11 octobre 2021

1/	Finances	2
a.	Décision modificative n°4 des budgets	2
b.	Mise à jour décision modificative n°2 commune et n°3 Houssay	2
c.	Admission en non valeurs sur budget commune et Houssay	4
2/	Urbanisme	5
a.	Projet de construction de 7 logements locatifs impasse Robert Lauer, arrêt du projet	5
b.	Présentation des déclarations d'intention d'aliéner	5
3/	Travaux : Présentation du projet de réaménagement du centre bourg (voirie)	6
4/	Animation : Tarif sortie familiale	6
5/	Commerces : Bon d'achat pour le marché de Noël	6
6/	Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	7
7/	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021	7
8/	Divers	8

1/ Finances

a. Décision modificative n°4 des budgets

Délibération n°2021/10/01 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 11/02/2021,

Vu les décisions modificatives votées le 08 avril, 20 mai, 13 septembre,

M. le Maire présente la décision modificative,

Afin de procéder à des écritures de régularisation, et de réajustement de certains comptes, il est proposé une décision modificative comme suit, validée par la commission finances en date du 19/10/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, adopte la décision modificative n°4/2021 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement – Dépenses

Intitulé	Article	Montant	Explications
créances admissions non-valeur	6541	100,00	créances admissions non-valeur suite mail trésor 24/09/2021
créances éteintes	6542	-100,00	équilibre admissions non-valeur
honoraires	6226	3 000,00	frais honoraires avocats
personnel non titulaire	6413	10 000,00	besoin de contractuels pour assurer remplacement agents en arrêts de maladie
autres charges except. sur opération gestion	6718	-13 000,00	équilibre frais honoraires et personnel non titulaire

Section d'investissement - Dépenses

Intitulé	Article	Montant	Explications
Autres bâtiments publics	21318	3 400,00	installation climatisation air / air salle Moriceau
Réseaux de voirie	2151	-3 400,00	équilibre climatisation salle Moriceau air /air
Aménagement de terrains	2128	41 200,00	aménagement cimetière devis arbor et sens de 41 120,39€ TTC
Aménagement de terrains	2128	-41 200,00	équilibre aménagement cimetière arbor et sens
Autres immobilisations corporelles	2188	1 620,00	Armoire froide à remplacer
Autres immobilisations corporelles	2188	-1 620,00	équilibre sur ligne acquisition gros matériels ateliers

b. Mise à jour décision modificative n°2 commune et n°3 Houssay

Délibération n°2021/10/02 :

Décision modificative n°2 Commune

M. le Maire rappelle que le 20 mai 2021, une décision modificative n°2 a été votée en conseil.

Cette décision modificative doit être modifiée afin d'intégrer une écriture comptable de régularisation.

En conséquence, le conseil municipal doit de nouveau se prononcer sur le vote de celle-ci qui annule et remplace la délibération n°2021-05-02 et validée par la commission finances du 19/10/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, adopte la décision modificative n°2/2021 du budget de la commune, dont le détail est présenté ci-dessous, qui annule et remplace la décision votée en conseil le 20/05/2021.

Section de fonctionnement - Dépenses

Intitulé	article	montant	Explications
dotat prov. dépréciation actifs circulants	6817	253,00	provision obligatoire sur créances antérieurs (dépréciation de 15%) - écritures d'ordre mixte budgétaire
autres charges except. sur opération gestion	6718	-32 000,00	acquisition maison Baillet estimation à 129 750€+ frais d'acte
annonces et insertion	6231	250,00	publicité pour marché prestation de repas restaurant scolaire
frais télécommunication	6262	-250,00	équilibre publicité pour marché prestation repas restaurant scolaire
autres fournitures non stockés	60628	1 000,00	Ligne Prévention budget services généraux (électrodes, piles lithium et réparation chassis défibrillateur)
autres charges except. sur opération gestion	6718	-1 000,00	Ligne Prévention budget services généraux (électrodes, piles lithium et réparation chassis défibrillateur)
fournitures de petits équipements	60632	10 000,00	travaux remise en conformité électricité église en régie (services techniques)
autres charges except. sur opération gestion	6718	-10 000,00	équilibre travaux remise en conformité électricité église en régie (services techniques)
autres	61558	2 000,00	modification portail entrée école maternelle
autres charges except. sur opération gestion	6718	-2 000,00	équilibre pour modification portail entrée école maternelle
autres charges except. sur opération gestion	6718	-253,00	équilibre pour dépréciation des créances antérieures (15% demande de la trésorerie)
fournitures de petits équipements	60632	1 800,00	équilibre dépassement travaux réfection CCP (travaux supplémentaires : peinture, plinthes, évier, plan de travail...)
contrat de maintenance	611	-1 800,00	dépassement travaux réfection CCP (travaux supplémentaires : peinture, plinthes, évier, plan de travail...)
	D023	32 000,00	virement de section à section - acquisition maison Baillet estimation à 129 750€+ frais d'acte

Section d'investissement - Dépenses

Intitulé	article	montant	Explications
frais d'études	2031	5 000,00	prestation analyse ancienne Mairie et salle Moriceau suite rapport socotec (accessibilité+normes incendie)
frais d'études	2031	5 000,00	cotation bâtiment ancienne Mairie et salle Moriceau
Terrains nus	2111	-50 000,00	équilibre acquisition maison Baillet
Terrains bâtis	2115	50 000,00	acquisition maison Baillet estimation à 129 750€+ frais d'acte
Terrains bâtis	2115	32 000,00	acquisition maison Baillet estimation à 129 750€+ frais d'acte
Autres bâtiments publics	21318	-10 000,00	équilibre prestation analyse et cotation bâtiment ancienne Mairie et salle Moriceau
Autres bâtiments publics	21318	10 000,00	travaux remise en conformité électricité église en régie (services techniques)
Autres bâtiments publics	21318	-10 000,00	équilibre travaux remise en conformité électricité église en régie (services techniques)
Autres bâtiments publics	21318	4 587,00	intégration en compte définitif frais d'études vestiaires de foot féminin

Section d'investissement - Recettes

Intitulé	article	montant	Explications
	R021	32 000,00	virement de section à section - acquisition maison Baillet estimation à 129 750€+ frais d'acte
frais d'études	2031	4 587,00	intégration en compte définitif frais d'études vestiaires de foot féminin

Délibération n°2021/10/03 :

Décision modificative n°3 Houssay

M. le Maire rappelle que le 13 septembre 2021, une décision modificative n°3 du budget Houssay a été votée en conseil. Cette décision modificative doit être modifiée afin d'intégrer une écriture comptable de régularisation.

En conséquence, le conseil municipal doit de nouveau se prononcer sur le vote de celle-ci qui annule et remplace la délibération n°2021-09-01 et validée par la commission finances du 19/10/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, adopte la décision modificative n°3/2021 du budget du Houssay, dont le détail est présenté ci-dessous, qui annule et remplace la décision votée en conseil le 13/09/2021.

Section de fonctionnement - Dépenses

Intitulé	article	montant	Explications
Fournitures de petit équipement	60632	2 000,00	disponible de 253,73€ trop juste pour clôturer la saison
fournitures de voirie	60633	-2 000,00	pour équilibre budgétaire article 60632
Entretien et réparations voirie	615231	-2 000,00	pour équilibre budgétaire article 615231
Entretien et réparations réseaux	615232	2 000,00	dépassement budgétaire de 727,61€ dû aux interventions fuite d'eau domaine
contrat prestations de service	611	1 700,00	dépassement budgétaire de 1113,06€
Autres services extérieurs	6288	-1 700,00	pour équilibre budgétaire article 611
fournitures de voirie	60633	-8,00	équilibre pour provision obligatoire sur créances antérieurs
dotat prov. dépréciation actifs circulants	6817	8,00	provision obligatoire sur créances antérieurs (dépréciation de 15%) - écritures d'ordre mixte budgétaire

Section d'investissement - Dépenses

Intitulé	article	montant	Explications
meublier	2184	250,00	dépassement budgétaire de 249,01€ du au paiement de l'électro yourte pris en charge au lieu du compte 2188
autres immobilisations corporelles	2188	-250,00	Equilibre

c. Admission en non valeurs sur budget commune et Houssay

Délibération n°2021/10/04 :

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2343-1 ;

M. le Maire présente les admissions en non-valeur,

Vu l'état des restes à recouvrer dressé par la trésorerie de la Suze concernant des titres.

Ne pouvant recouvrer les titres, la trésorerie de la Suze demande l'admission en non-valeur de ces titres.

Les admissions en non-valeur ont été examinées le 19/10/2021, par la commission finances qui a arrêté la liste des titres à annuler pour un montant de 1 039,83 € sur le budget de la commune et pour un montant de 49,21 € sur le budget du Houssay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour, accepte de passer ces sommes en créances admises en non-valeur au compte 6541 sur le budget de la commune pour 1 039,83 € et pour 49,21 € sur le budget du Houssay.

2/ Urbanisme

a. Projet de construction de 7 logements locatifs impasse Robert Lauer, arrêt du projet

Délibération n°2021/10/05 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain situé impasse Robert Lauer, cadastré AB n°407 et 373 pour une superficie respective de 1 368 m² et 30 ca.

Par délibération en date du 19/10/2017, la commune a pris la décision de vendre ce terrain à la Mancelle d'Habitation pour l'euro symbolique, afin de construire 7 logements pour personnes âgées. (Prise en charge des travaux de construction et de voirie par la Mancelle d'Habitation et prise en charge par la commune des travaux de branchement des réseaux en provenance de la route de Voivres ; une demande de la Mancelle pour une garantie d'emprunt sera étudiée par la commission finances à réception du dossier).

L'opération a pris beaucoup de retard, 3 appels d'offres infructueux pour le marché de travaux.

Malgré la révision de son projet, la Mancelle d'habitation ne peut le réaliser dans les conditions définies initialement et a proposé à la commune les trois scénarios suivants :

- La commune prend à sa charge les travaux de VRD
- Le projet est revu en totalité avec des logements en R+1 pour rentabiliser l'opération
- Arrêt du projet avec la Mancelle

La commission urbanisme du 09/09/2021 a retenu l'arrêt de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix, décide l'arrêt du projet.

La Mancelle d'Habitation sera informée et la commune conserve le terrain en l'état.

La commission urbanisme devra se positionnée sur la destination de ce terrain communal.

b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
21 Z 0031	36 rue des Eglantines	ZH 224	287 m ²		X
21 Z0032	7 rue des Vignes	ZH 271	577 m ²		X
21 Z0033	Le Tertre	ZH 18p Bornage en cours	1 200 m ²		X
21 Z0034	24 rue d'Arnage	AL 275	730 m ²		X
21 Z 0035	18 rue des Cèdres	ZH 208 ZH 216	153 m ² 39 m ²		X

3/ Travaux : Présentation du projet de réaménagement du centre bourg (voirie)

M. le Maire rappelle les éléments suivants :

Les sociétés IRPL (architecte routier) et Zepelin (architecte paysagiste) ont été sollicitées et ont proposé 3 esquisses pour l'aménagement du centre bourg.

L'emprise des travaux : de la Rue Marcel Rouy à la Route de Voivres.

Sur la demande de la commission travaux du 14/06/2021, les 3 esquisses ont été présentées aux commerçants le 15/09/2021.

Les commerçants et artisans ont choisi l'esquisse n°1 et ont demandé un début de travaux début 2023 afin de ne pas perturber la période de fin d'année 2022.

La commission travaux le 16/09/2021 a validé l'esquisse n°1 avec maintien de la circulation en double sens.

Ce soir, présentation des 3 esquisses aux membres du conseil municipal qui devront se positionner sur ce choix.

La commune devra retravailler les aménagements paysagers et veiller à conserver un nombre de parkings suffisants.

❖ Objectifs :

- Sécuriser la circulation des piétons
- Respecter la réglementation: PMR ...
- Embellir et verdir cet espace
- Faciliter l'accès aux commerces et en conserver/améliorer l'attractivité
- Disposer d'un espace suffisant pour maintenir des manifestations (le marché de Noël ...)
- Conserver un nombre minimum de place de parking
- Prendre en compte les objectifs environnementaux (non imperméabilisation, arrosage.)
- Faciliter/limiter l'entretien du site pour nos services techniques et sa durabilité
- Autres ...

❖ Plan de circulation pour le centre bourg:

- Esquisse 1 : circulation dans les 2 sens (comme aujourd'hui)
- Esquisse 2 : circulation en sens unique (de la rue Marcel Rouy vers la route de Voivres)
- Esquisse 3 : aucune traversée

La question sur la circulation amenant des débats et des interrogations, il est proposé de reporter ce vote au prochain conseil. Une réunion avec tous les élus est fixée le mercredi 17 novembre prochain à 19h00 pour échanger sur le sujet avec si possible un apport d'informations complémentaires notamment de la part d'un urbaniste.

4/ Animation : Tarif sortie familiale

Délibération n°2021/10/06 :

M. le Maire donne la parole à Nicolas ALLAIN, Adjoint à l'animation et festivités qui informe que la commission animation, festivité propose une sortie familiale à Paris le 18/12/2021.

Il est prévu un transport en car, une visite du Musée Grévin et une promenade croisière sur la Seine.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Habitants de Spay, agents communaux : 40 € par personne
- Extérieur à Spay : 80 € par personne

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte.

2 cars seront mis à disposition, nombre de place limité à 108 personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 23 voix pour, fixe les tarifs de la sortie familiale du 18/12/2021 comme indiqué ci-dessus ; l'encaissement sera fait sur la régie de recettes municipale de Spay.

Les inscriptions et le paiement (par chèque) se feront à l'accueil du Houssay à des dates et horaires prévus à cet effet.

5/ Commerces : Bon d'achat pour le marché de Noël

Délibération n°2021/10/07 :

M. le Maire informe que la commission commerce organise un concours de dessin lors du marché de Noël le 04 décembre 2021 sur la commune au centre bourg.

Les trois gagnants de ce concours seront récompensés avec la remise d'un bon d'achat à la librairie Thuard au Mans de 15 euros chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour valide la somme de 45 euros pour cette remise des prix, sous forme de 3 bons d'achat de 15 euros à la librairie Thuard au Mans.

Ce montant est inscrit au budget primitif 2021 de la commune.

6/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

CDD	POSTE	Objet	SERVICE	CDD		Temps de travail / semaine en centième
				Début	fin	
1	Agent d'animation (surveillance temps scolaire et midi + garderie)	Remplacement d'agent	Périscolaire	01/10/2021	22/10/2021	25h33 périodes scolaires
2	Agent d'animation	Remplacement d'agent	Périscolaire	23/10/2021	31/10/2021	17h50 périodes vacances
3	Chargé de communication	Accroissement temporaire d'activité	Administratif	06/09/2021	05/09/2022	35h00
4	Agent technique (surveillance temps du midi + entretien des locaux)	Remplacement d'agent	Périscolaire	01/09/2021	07/07/2022	16h33 périodes scolaires
5	Agent d'animation (surveillance temps scolaire et midi + entretien des locaux + garderie)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	30/08/2021	29/08/2022	35h00
6	Agent technique (espaces verts)	Accroissement temporaire d'activité	Technique	01/10/2021	31/12/2021	35h00
7	Agent technique (prévention + surveillance temps scolaire et midi + entretien des locaux + garderie + bibliothèque école)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	30/08/2021	29/08/2022	25h07
8	Agent technique (surveillance temps scolaire et midi + bibliothèque)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	01/09/2021	31/08/2022	34h12
9	Agent technique (espaces verts Houssay)	Accroissement temporaire d'activité	Houssay	14/09/2021	30/10/2021	35h00
10	Agent d'animation (surveillance temps scolaire et midi + entretien des locaux + garderie)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	01/09/2021	07/07/2022	22h00 périodes scolaires
11	Agent technique (surveillance temps du midi + entretien des locaux)	Remplacement d'agent	Périscolaire	01/09/2021	31/12/2021	16h33 périodes scolaires
12	Agent technique (surveillance temps du midi + entretien des locaux)	Remplacement d'agent	Périscolaire	01/10/2021	10/11/2021	24h33 périodes scolaires
13	Responsable de service (Encadrement management d'un service)	Accroissement temporaire d'activité	Technique	17/04/2021	06/04/2022	35h00
14	Agent polyvalent de maintenance des bâtiments (spécialité électricité)	Remplacement d'agent	Technique	01/10/2021	31/12/2021	35h00

7/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021 est approuvé par 23 voix.

8/ Divers

- Cérémonie du 11 novembre à Spay
- Election conseil municipal jeunes 10 et 11 décembre 2021

- Les élus référents présentent les dossiers en cours dans les commissions.

Séance levée à 22h23.